



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ATELIER DES TERRITOIRES FLASH

Le kit technique

Mai 2023



L'ATELIER DES TERRITOIRES

Le cadrage de la démarche

DÉMARCHE

L'Atelier des territoires est un programme d'ingénierie de la Direction de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN/DHUP) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) déployé depuis 2006.

L'objectif des Ateliers des territoires est de faciliter l'émergence de stratégies de territoire et de projets d'aménagement, intégrés et partagés, favorisant la transition écologique et le développement territorial. Les trois dispositifs (ateliers multisites, ateliers locaux et ateliers flash), déclinant la démarche, s'adressent aux collectivités territoriales en métropole et dans les DROM.

L'Atelier des territoires permet de co-construire une vision partagée entre les acteurs du territoire, de créer une dynamique partenariale et de se doter d'une stratégie d'action. La démarche incite les parties prenantes à se mettre d'accord sur une feuille de route commune en dépassant les blocages locaux et les logiques sectorielles. Elle incite les acteurs locaux à accroître leurs ambitions et à décentrer leur regard pour en élargir les échelles de réflexion et les horizons temporels.

Pour ce faire, la DGALN met à disposition une équipe pluridisciplinaire dont les compétences s'adaptent aux enjeux et problématiques rencontrés. Elle accompagne les acteurs du territoire dans l'élaboration d'une feuille de route à partir d'un travail d'analyse des documents de diagnostic territorial et de l'animation de journées d'ateliers réunissant les acteurs publics (collectivités et établissements publics, services de l'Etat et opérateurs), les acteurs économiques et socio-économiques (entreprises, associations, fondations, mutuelles), et chaque fois que possible, les habitants.

Les Ateliers sont financés à 100% par la DGALN et pilotés localement par la Direction départementale des territoires (DDT(M)) ou la Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement (D(R)EAL), en lien étroit avec les communes et leur EPCI et, le cas échéant, les opérateurs locaux de l'Etat concernés.

3 FORMATS

La déclinaison de la démarche de l'Atelier des territoires en 3 formats différents permet d'adapter l'accompagnement aux projets et aux problématiques ainsi qu'à l'échelle des enjeux et à la caractéristique de la thématique à traiter.

LES ATELIERS MULTISITES

thématique
commune nationale

enjeux de
grande échelle

candidature et sélection par AMI
accompagnement sur 10-12 mois
mise en réseau
capitalisation et production d'un
"bouger les lignes"

LES ATELIERS LOCAUX

thématique
spécifique locale

enjeux de
grande échelle

candidature et sélection
au fil de l'eau
accompagnement sur 10-12 mois
mise en réseau si besoin
capitalisation

LES ATELIERS FLASH

thématique
spécifique locale

enjeux de
petite échelle

candidature et sélection
au fil de l'eau
accompagnement sur 3-6 mois
mise en réseau si besoin
capitalisation

LES ATELIERS FLASH

Le cadrage de la démarche

OBJECTIFS

L'Atelier Flash vise à mobiliser, faire participer et fédérer les acteurs locaux autour d'une vision prospective, d'un projet de territoire et d'un plan d'actions. L'Atelier Flash est un outil d'ingénierie de projet d'aménagement durable au service de la transition écologique et du développement territorial. A mobiliser en amont de la phase d'avant-projet, il permet aux collectivités de se doter d'une esquisse de plan-guide stratégique à visée opérationnelle, lequel se décline en une feuille de route définissant les grands axes d'intervention et les actions-clés à mettre en place. Celles-ci sont organisées par thématique et par niveau de priorisation.

ÉCHELLE

Un Atelier Flash porte sur une échelle de réflexion territoriale communale, laquelle peut-être toutefois plus vaste (échelle intercommunale).

THÉMATIQUES

L'Atelier Flash est un outil permettant aux territoires de s'engager pleinement dans les transitions de leur modèle de développement lesquelles sont abordée par le prisme de l'aménagement et de l'urbanisme.

Plus précisément, l'Atelier peut traiter des objets suivants, s'intégrant notamment dans les programmes de cohésion des territoires portés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) :

- **projets en lien avec les transitions territoriales et urbaines : revitalisation des centre-villes, réhabilitation des entrées de ville, aménagement des friches, protection et valorisation du patrimoine**
- **projets en lien avec les transitions culturelles, sociales, économiques : adaptation de l'offre de logements et des mobilité à la demande, accompagnement des projets socio-économiques (ESS) et économiques**
- **projet en lien avec les transitions environnementales et énergétiques : protection, restauration et gestion des écosystèmes terrestres et des ressources naturelles**

PILOTAGE

Le pilotage local de la démarche est assuré par les services déconcentrés de l'Etat (DDT(M) ou D(R)EAL), en lien étroit avec la ou les collectivités concernées. Le pilotage implique, pour les DDT(M) ou les D(R)EAL, d'émettre et exécuter le bon de commande dans le cadre de l'accord-cadre multi-attributaire de la DGALN.

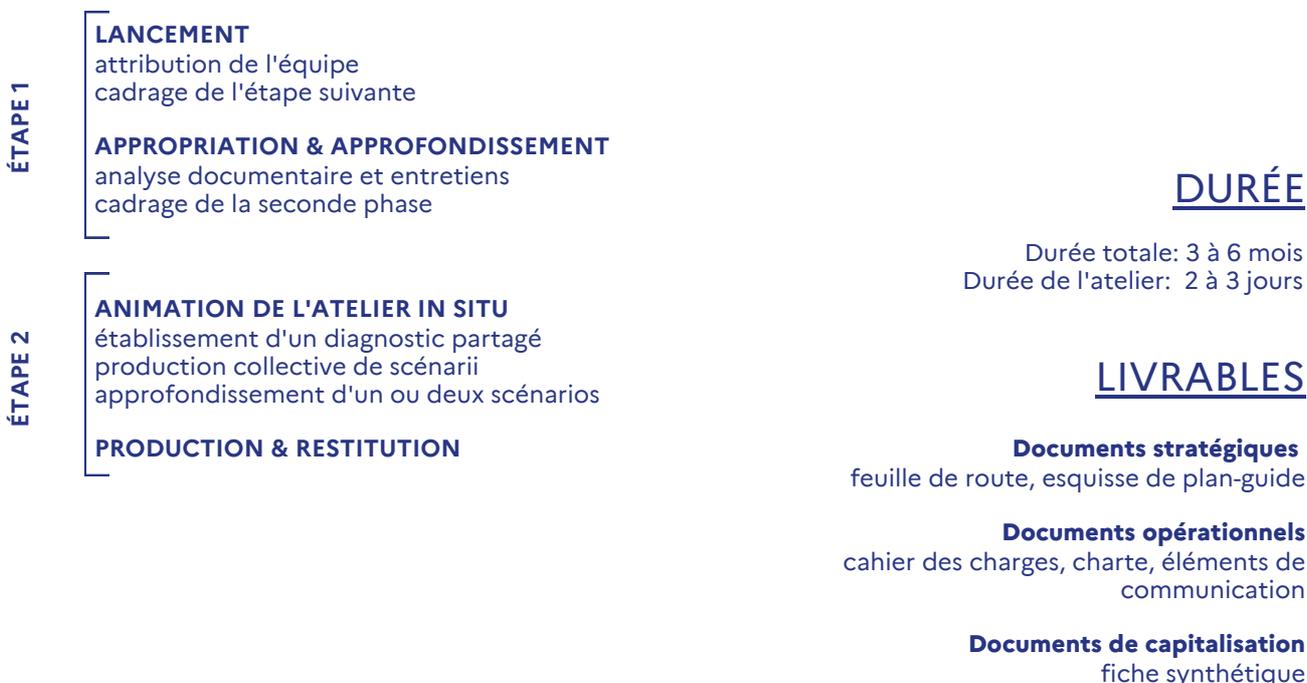
FINANCEMENT

L'accompagnement par l'équipe pluridisciplinaire, d'un montant environ de 20 000€, est pris en charge à 100% par la DGALN. Les frais d'organisation (logistiques et restauration) sont à la charge des co-porteurs de l'Atelier, principalement de la collectivité.

LES ATELIERS FLASH

L'accompagnement des territoires

DÉROULEMENT



ÉQUIPES

Trois groupements sont titulaires de l'accord-cadre multi-attributaire à bons de commande de la DGALN. Chaque Atelier Flash est attribuée à une des trois équipes d'experts pluridisciplinaires titulaires selon la méthode du tourniquet.

GROUPEMENT 1

Mandataire: Atelier de l'Ourcq (architecte-urbaniste)
Co-traitants : Transversal (habitat), ZEFECO (développement durable), Vraiment Vraiment (design et projets citoyens), Lestoux et associés (stratégie commerciale), Laurent Davezies (économie locale)

GROUPEMENT 2

Mandataire: Ville Ouverte (architecte-urbaniste)
Co-traitants : Creaspace (développement économique), Coopaname (design), Ville en Œuvre (montage opérationnel, juridique et financier), Urban Eco (paysage, écologie)

GROUPEMENT 3

Mandataire : POLAU – pôle arts & urbanisme (architecte-urbaniste, design et animation)
Co-traitants : Pratiques Urbaines (urbanisme), l'Effet Urbain (habitat logement), ZEFECO (développement durable)

LES ATELIERS FLASH

Les modalités de candidature

DOSSIER

LES PORTEURS

Le dossier de candidature est constitué collectivement les services de l'Etat (DDT(M) ou D(R)EAL) et la commune et, le cas échéant, son EPCI.

LES PIÈCES

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- la fiche de candidature
- un courrier de soutien signé par le maire de la commune et/ou le président de l'EPCI
- un courrier de soutien signé par le préfet ou le sous-préfet adressé à la Sous-direction de l'Aménagement durable (AD1/DHUP/DGALN).

LA FICHE DE CANDIDATURE

Elle comporte plusieurs sections à renseigner :

- Section 1 - les porteurs de l'Atelier
- Section 2 - la localisation de l'Atelier
- Section 3 - l'objet de l'Atelier
- Section 4 - les objectifs de l'Atelier
- Section 5 - les ressources de l'Atelier
- Annexe 1 - les dynamiques du territoire
- Annexe 2 - les dynamiques d'aménagement.

Ainsi, pour renseigner la fiche de candidature, il est nécessaire, d'une part, de bien identifier, d'une part, l'intention de la stratégie d'aménagement à travailler, ses thématiques, son secteur, ses enjeux et ses problématiques, et d'autre part, les acteurs à mobiliser et les ressources documentaires fournir à l'équipe pluridisciplinaire.

DÉROULEMENT

PRÉ-CANDIDATURE

- Manifestation mutuelle d'intérêt et échange entre la collectivité et la DDT(M) ou la D(R)EAL sur l'opportunité d'une candidature
- Prise de contact par les services de l'Etat du bureau des Stratégies territoriales de la DGALN (AD1/DHUP/DGALN) pour échanger sur l'opportunité de la candidature. Si l'opportunité est caractérisée, alors la DGALN transmet la fiche de candidature.

CANDIDATURE

- Élaboration de la fiche de candidature par la collectivité et les services de l'Etat
- Signature des courriers de soutien
- Envoi des documents à la DGALN
- Echange entre la DGALN et les co-porteurs, le cas échéant, sur le dossier de candidature

ÉLIGIBILITÉ

La DGALN analyse les dossiers de candidature et évalue leur éligibilité, au fil de l'eau. Les porteurs du dossier sont informés de la validation de l'éligibilité. Environ 30 candidatures sont sélectionnées chaque année.

LES ATELIERS FLASH

Le pilotage de la démarche

ENCADREMENT

L'Atelier Flash est mis en œuvre par un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande. Pour chaque Atelier, un ou deux bons de commande sont activés par les services déconcentrés pour mobiliser l'équipe de prestataires. Les DDT(M) ou les D(R)EAL, titulaires, notifient et exécutent les bons de commande.

La DGALN est responsable de la procédure de passation et du suivi de l'exécution de l'accord-cadre tandis que les services déconcentrés de l'État assurent l'émission, l'exécution et mise en œuvre des bons de commande.

L'accord-cadre en vigueur a été conclu pour d'une durée de 4 ans (février 2021 - février 2025). Il a succédé à un premier accord-cadre effectif sur la période 2019-2021.

MISE EN ŒUVRE

Le pilotage local de l'Atelier est assuré par les services déconcentrés de l'Etat (DDT(M) ou D(R)EAL) et implique les missions opérationnelles et financières suivantes :

PHASE 1 : Candidature (cf page 4)

PHASE 2 : Lancement et appropriation

- Cadrage avec l'équipe pluridisciplinaire
- Validation du devis et émission du bon de commande via Chorus*
- Coordination et mise en relation de l'équipe pluridisciplinaire avec les acteurs locaux
- Engagement et paiement des crédits délégués et/ou subdélégués sur le BOP 135 en fonction de l'avancement de la prestation

PHASE 3 : Animation de l'Atelier

- Cadrage avec l'équipe pluridisciplinaire
- Validation du devis et émission du bon de commande via Chorus*
- Appui à la préparation, à l'animation de l'atelier et débriefing des journées
- Engagement et paiement des crédits délégués et/ou subdélégués sur le BOP 135 en fonction de l'avancement de la prestation

Pour accéder au marché et émettre les bons de commande*, le CCP de l'accord-cadre, la note méthodologique et les bordereaux des prix sont transmis aux services déconcentrés, ainsi que la date de notification du marché.

(*) Il peut éventuellement être établi un seul bon de commande pour les deux phases.

LES ATELIERS FLASH

Le pilotage de la démarche

74 ATELIERS

La liste et les exemples d'Ateliers Flash sont à retrouver sur la page Atelier des territoires du site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

<https://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/>



CONTACTS

BUREAU "STRATEGIES TERRITORIALES"

AD1/DHUP/DGALN

atelier-des-territoires.ad1.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde FRAISSE

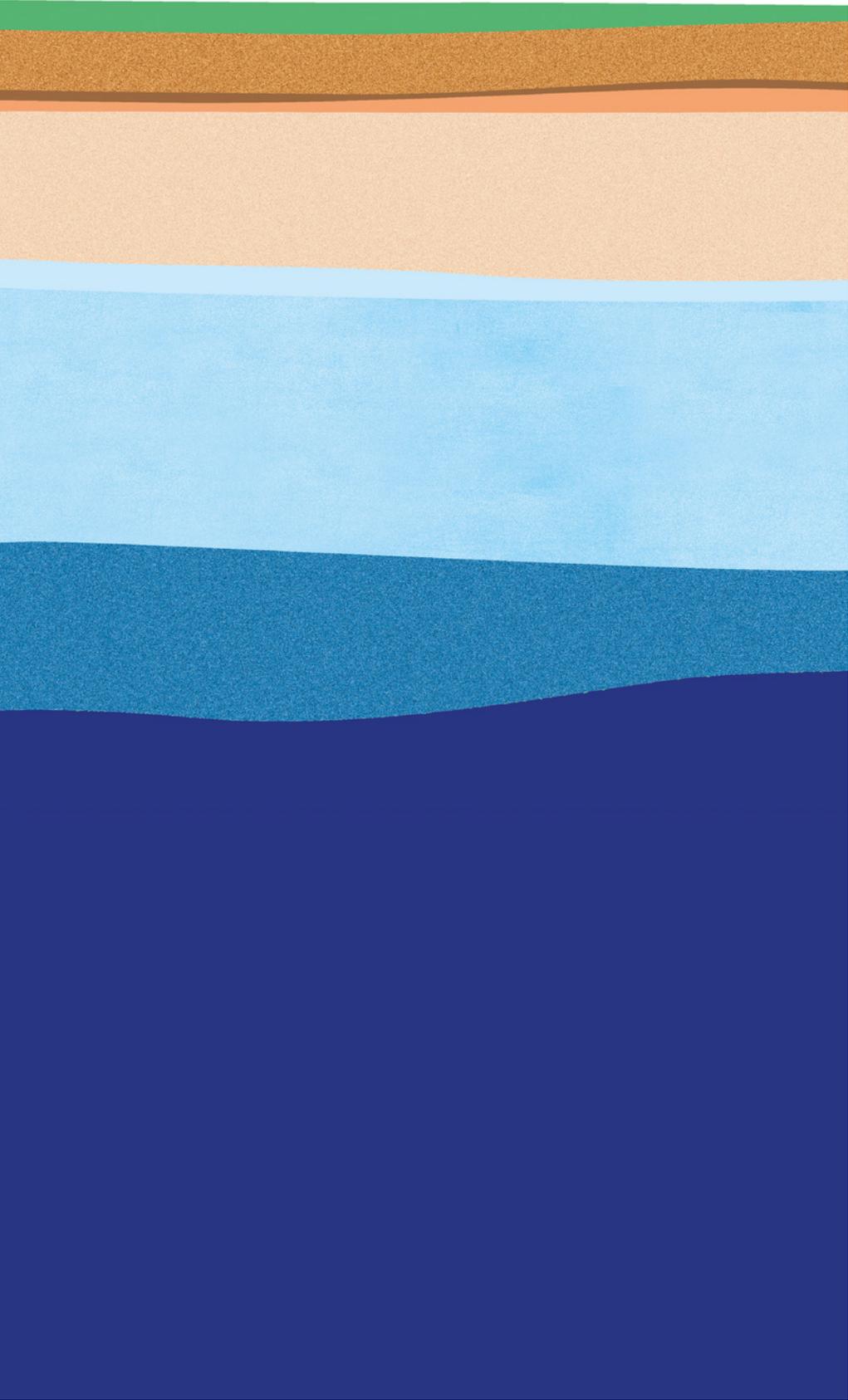
cheffe de projet

mathilde.fraisse@developpement-durable.gouv.fr

Jérôme SAUVANT

adjoint à la cheffe de bureau

jerome.sauvant@developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*